



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE SHAWINIGAN

Le 14 décembre 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Shawinigan convoquée et tenue le lundi 14 décembre 2020, à 17 h, au lieu ordinaire de ses séances, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Considérant l'état d'urgence sanitaire déclaré par le gouvernement du Québec, en lien avec la COVID-19 ainsi que des mesures mises de l'avant et des recommandations, la présente rencontre est tenue à huis clos.

Sont présents, les conseillers(ères), Josette Allard-Gignac, Guy Arseneault, Jacinthe Campagna, Lucie De Bons, Nancy Déziel, Claude Grenier et Jean-Yves Tremblay, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Michel Angers. Est absent, le conseiller Martin Asselin.

Sont également présents, Me Yves Vincent, directeur général et Me Chantal Doucet, greffière.

Moment de recueillement.

Déclaration d'ouverture par monsieur le maire.

R 537-14-12-20

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : la conseillère Lucie De Bons
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté, lequel est joint comme annexe I à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 538-14-12-20

APPROBATION - RAPPORT - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES - CRÉATION D'UN POSTE - SERVICE DE L'INGÉNIERIE

CONSIDÉRANT l'évaluation faite sur les ressources du Service de l'ingénierie;

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission sur les ressources humaines;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Jacinthe Campagna
Appuyé par : le conseiller Claude Grenier

Et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Que le Conseil approuve le rapport de la directrice du Service des ressources humaines, daté du 14 décembre 2020, relativement à la modification de la structure du Service de l'ingénierie par la création d'une poste de conseiller(ère) expert(e) en gestion de l'eau.

Que l'organigramme soit modifié en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 539-14-12-20

NOMINATION - CONSEILLER EXPERT EN GESTION DE L'EAU - SERVICE DE L'INGÉNIERIE

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission sur les ressources humaines;

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil autorise la nomination de monsieur André Lahaye au poste de conseiller expert en gestion de l'eau selon les conditions de travail prévues au *Protocole d'entente sur les conditions de travail du personnel cadre et certains employés non syndiqués* ainsi que selon les conditions de travail spécifiques jointes à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 540-14-12-20

CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS - ÉTUDE GÉOTECHNIQUE PRÉLIMINAIRE - SITE DE LA ZONE INNOVATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation d'une étude géotechnique préliminaire sur le site de la zone innovation;

CONSIDÉRANT l'évaluation faite par le comité de sélection;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Guy Arseneault
Appuyé par : le conseiller Claude Grenier

Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat de services professionnels pour la réalisation d'une étude géotechnique préliminaire sur le site de la zone innovation à la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation soit, **Les Services EXP inc.**, suivant les prix unitaires et forfaitaires indiqués au bordereau de soumission déposé, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

Que cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt SH-641.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

R 541-14-12-20

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

CONCEPTION ET RÉALISATION D'UNE AIRE DE JEUX D'EAU AU PARC PAUL-ANDRÉ-POTVIN - UTILISATION D'UN SYSTÈME DE PONDÉRATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à un appel d'offres public pour contrat en mode conception et réalisation (clefs en main) d'une aire de jeux d'eau au parc Paul-André-Potvin;

CONSIDÉRANT QUE pour atteindre le niveau de qualité recherché quant au service, il y a lieu de mettre en place un système de pondération des offres;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.1.0.1. de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseil peut choisir d'utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres dont chacune d'elles obtient un nombre de points basés sur différents aspects, dont le prix;

CONSIDÉRANT la recommandation de la division immeubles;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Josette Allard-Gignac
Appuyé par : la conseillère Jacinthe Campagna

Et résolu

Que le Conseil retienne le système de pondération et d'évaluation des offres dans le cadre du processus d'adjudication du contrat en mode conception et réalisation (clefs en main) d'une aire de jeux d'eau au parc Paul-André-Potvin.

Que les critères suivants soient utilisés :

| Grille d'évaluation | Pondération |
|--|-------------|
| 1. Évaluation du soumissionnaire | /30 |
| 2. Valeur ludique des composantes | /50 |
| 3. Intégration d'éléments pour enfant à mobilité réduite | /10 |
| 4. Prix | /10 |
| POINTAGE TOTAL | /100 |

En cas d'égalité, le soumissionnaire retenu est celui qui a obtenu le plus haut pointage total des trois critères qualitatifs. En cas de double égalité du plus haut pointage total des trois critères qualitatifs et du prix, la sélection est effectuée par tirage au sort entre les soumissionnaires ex aequo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 542-14-12-20

DÉROGATION MINEURE -1050, 8^E RUE

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 11 novembre 2020 relative à la demande de dérogation mineure no DM 2020-00139;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a permis à toute personne intéressée de se faire entendre sur celle-ci;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* sont respectées;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel
Appuyé par : la conseillère Lucie De Bons

Et résolu

Que le Conseil accorde la dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 1050, 8^e Rue afin de rendre réputé conforme au Règlement de zonage SH-550 l'agrandissement du bâtiment principal à une distance de 3,05 m de la ligne avant (8^e Rue) au lieu du 6 m prescrit; le tout tel que démontré sur la pièce 2020-00139-02-PI.

Que le présent accord ne dispense pas le requérant à obtenir, le cas échéant, tout permis, tout certificat, toute autorisation, toute approbation ou tout avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 543-14-12-20

DÉROGATION MINEURE - 20, CHEMIN DES BOIS-D'ALLÉE

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 11 novembre 2020 relative à la demande de dérogation mineure no DM 2020-00126;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a permis à toute personne intéressée de se faire entendre sur celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* sont respectées;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil accorde la dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 20, chemin des Bois-d'Allée afin de rendre réputé conforme au Règlement de zonage SH-550 l'aménagement de 3 entrées charretières au lieu des deux entrées comme prescrit; le tout tel que démontré sur les pièces 2020-00126-01-PA, 2020-00126-04-P et 2020-00126-05-DOC.

Que le présent accord ne dispense pas le requérant à obtenir, le cas échéant, tout permis, tout certificat, toute autorisation, toute approbation ou tout avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

R 544-14-12-20

DÉROGATION MINEURE - 500-526, RUE DES CANOTS

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 11 novembre 2020 relative à la demande de dérogation mineure no DM 2020-00134;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a permis à toute personne intéressée de se faire entendre sur celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* sont respectées;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil accorde la dérogation mineure concernant l'immeuble sis aux 500-526, rue des Canots afin de rendre réputées conformes au Règlement de zonage SH-550 :

- l'implantation de 2 bâtiments accessoires (remises) 4' x 16' dans la cour avant des lots 6 371 604 et 6 191 284 du cadastre du Québec au lieu des cours latérales ou arrière comme prescrit;
- l'installation de 4 conteneurs dans la cour avant sur le lot 6 330 841 du cadastre du Québec au lieu des cours latérales ou arrière comme prescrit;

le tout tel que démontré sur la pièce 2020-00134-02-DOC.

Que le présent accord ne dispense pas le requérant à obtenir, le cas échéant, tout permis, tout certificat, toute autorisation, toute approbation ou tout avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 545-14-12-20

DÉROGATION MINEURE - 300, RUE DU LAC-CLAIRE

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 11 novembre 2020 relative à la demande de dérogation mineure no DM 2020-00135;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a permis à toute personne intéressée de se faire entendre sur celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* sont respectées;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Guy Arseneault
Appuyé par : le conseiller Claude Grenier

Et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Que le Conseil accorde la dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 300, rue du Lac-Claire afin de rendre réputée conforme au Règlement de zonage SH-550 la construction d'un garage privé détaché d'une superficie de 113,09 m² au lieu du 90,32 m² prescrit; le tout tel que démontré sur les pièces 2020-00135-03-C et 2020-00135-04-PC.

Que le permis à être délivré soit assujéti à un engagement par écrit du requérant à s'assurer que la construction n'entraîne que l'abattage d'arbres nécessaires à l'implantation et l'entretien du garage projeté.

Que le présent accord ne dispense pas le requérant à obtenir, le cas échéant, tout permis, tout certificat, toute autorisation, toute approbation ou tout avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 546-14-12-20

DÉROGATION MINEURE - 811, CHEMIN DU LAC-DES-PILES

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 11 novembre 2020 relative à la demande de dérogation mineure no DM 2020-00131;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a permis à toute personne intéressée de se faire entendre sur celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* sont respectées;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel
Appuyé par : la conseillère Lucie De Bons

Et résolu

Que le Conseil accorde la dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 811, chemin du Lac-des-Piles afin de rendre réputée conforme au Règlement de zonage SH-550 l'implantation d'un garage privé résidentiel situé sur un terrain vacant; le tout tel que démontré sur les pièces 2020-00131-03-DOC et 2020-00131-04-PI.

Que le présent accord ne dispense pas le requérant à obtenir, le cas échéant, tout permis, tout certificat, toute autorisation, toute approbation ou tout avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 547-14-12-20

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - 2131, CHEMIN DE LA BAIE-MARTIN

CONSIDÉRANT la demande d'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale n° 2020-00072;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande lors de sa réunion du 2 décembre 2020 et formulé une recommandation au conseil;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil approuve le P.I.I.A. relatif à la démolition d'un chalet existant et la construction d'un nouveau chalet et d'un garage au 2131, chemin de la Baie-Martin conformément aux pièces 2020-00072-03-PE, 2020-00072-04-PV, 2020-00072-05-EC, 2020-00072-06-PIS, 2020-00072-07-EAUX, 2020-00072-08-PI, 2020-00072-09-DOC et 2020-00072-14-PI.

Que la présente approbation ne dispense pas le requérant à obtenir, le cas échéant, tout permis, tout certificat, toute autorisation, toute approbation ou tout avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AV 548-14-12-20

AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT SH-202.8 - RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseiller Jean-Yves Tremblay donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à la séance subséquente, du Règlement SH-202.8 modifiant le règlement de construction et ayant pour objet les ordonnances et les interventions sur une construction dangereuse.

AV 549-14-12-20

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET - RÈGLEMENT SH-662 - EMPRUNT 5 619 000 \$ - RÉFECTION AU PARC ANTOINE-ST-ONGE

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseiller Jean-Yves Tremblay donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, du projet de Règlement SH-662 décrétant un emprunt et une dépense de 5 619 000 \$ pour la réfection de la piscine extérieure et des infrastructures du parc Antoine-St-Onge et, de plus, dépose le projet de règlement.

Des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public, au greffe de la Ville, dans les 72 heures du présent dépôt.

R 550-14-12-20

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT SH-202.8 - RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay
Appuyé par : le conseiller Claude Grenier

Et résolu

Que le Conseil adopte le projet de règlement SH-202.8 modifiant le règlement de construction et ayant pour objet les ordonnances et les interventions sur une construction dangereuse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Shawinigan**

R 551-14-12-20

**ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT SH-550.61 - MODIFICATION AU
RÈGLEMENT DE ZONAGE SH-550**

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil adopte le premier projet de règlement SH-550.61 modifiant le Règlement de zonage SH-550 dans le but de :

- 1) l'usage habitation multifamiliale de 12 logements maximum et l'usage habitation collective d'un maximum de 30 chambres maximum sur un lot dans la zone H-1509;
- 2) des habitations unifamiliales jumelées sur des lots sur l'avenue de Nicolet, dans la zone H-1528;
- 3) l'usage de production de marijuana à des fins médicales et récréatives dans la zone I-2600 (parc industriel Albert-Thibeault);
- 4) des services professionnels sur un lot sur la 15^e Avenue, dans la zone H-2700;
- 5) l'utilisation d'un lot à des fins institutionnelles et administratives, sur la 125^e Rue, zone H-3300.

Que le conseil remplace l'assemblée publique de consultation qui implique le déplacement de citoyens par une consultation écrite, et ce, pour une période de 15 jours et autorise la greffière à faire publier au préalable par un avis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 552-14-12-20

**ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT SH-550.62 - MODIFICATION AU
RÈGLEMENT DE ZONAGE SH-550**

Il est proposé par : la conseillère Jacinthe Campagna
Appuyé par : le conseiller Claude Grenier

Et résolu

Que le Conseil adopte le premier projet de règlement SH-550.62 modifiant le Règlement de zonage SH-550 dans le but de :

- 1) les résidences de tourisme sur une structure flottante dans la zone C-1014;
- 2) les activités d'enseignement, les associations de personnes exerçant une même profession ou une même activité et le démarrage d'entreprises reliées à l'industrie touristique dans la zone C-1014.

Que le conseil remplace l'assemblée publique de consultation qui implique le déplacement de citoyens par une consultation écrite, et ce, pour une période de 15 jours et autorise la greffière à faire publier au préalable par un avis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Shawinigan

R 553-14-12-20

**ADOPTION - RÈGLEMENT SH-12.17 - PROGRAMME DE
REVITALISATION - CONSTRUCTION, AGRANDISSEMENT ET
RÉNOVATION DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 8 décembre 2020 et qu'un projet de règlement a également été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement ci-dessous identifié et que monsieur le maire a mentionné son objet et sa portée;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont mises à la disposition du public;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil adopte, sans changements, le *Règlement SH-12.17 ayant pour objet de modifier à nouveau le règlement SH-12 sur le programme de revitalisation favorisant la construction, l'agrandissement et la rénovation de bâtiments commerciaux.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 554-14-12-20

**ADOPTION - RÈGLEMENT SH-218.8 - PROGRAMME DE
REVITALISATION - CONSTRUCTION, AGRANDISSEMENT ET
RÉNOVATION - BÂTIMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 8 décembre 2020 et qu'un projet de règlement a également été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement ci-dessous identifié et que monsieur le maire a mentionné son objet et sa portée;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont mises à la disposition du public;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Lucie De Bons
Appuyé par : le conseiller Guy Arseneault

Et résolu

Que le Conseil adopte, sans changements, le *Règlement SH-218.8 ayant pour objet de modifier à nouveau le règlement SH-218 sur le programme de revitalisation favorisant la construction, l'agrandissement et la rénovation de bâtiments industriels et commerciaux.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

R 555-14-12-20

ADOPTION - RÈGLEMENT SH-508.6 - PROGRAMME DE REVITALISATION - BÂTIMENTS D'HABITATION

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 8 décembre 2020 et qu'un projet de règlement a également été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement ci-dessous identifié et que monsieur le maire a mentionné son objet et sa portée;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont mises à la disposition du public;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Jacinthe Campagna
Appuyé par : la conseillère Lucie De Bons

Et résolu

Que le Conseil adopte, sans changements, le *Règlement SH-508.6 ayant pour objet de modifier le Règlement SH-508 établissant un programme de revitalisation des bâtiments d'habitation.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 556-14-12-20

ADOPTION - RÈGLEMENT SH-659 - TAXES ET COMPENSATIONS 2021

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 8 décembre 2020 et qu'un projet de règlement a également été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement ci-dessous identifié et que monsieur le maire a mentionné son objet et sa portée;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont mises à la disposition du public;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Lucie De Bons
Appuyé par : la conseillère Nancy Déziel

Et résolu

Que le Conseil adopte, sans changements, le *Règlement SH-659 établissant les taux de taxes et compensations pour l'exercice financier 2021.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

PÉRIODE DE QUESTIONS

En raison de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire du gouvernement du Québec, cette séance est tenue à huis clos, tel que le permet la directive émise. Les citoyens qui souhaitaient intervenir et être entendus sur un sujet de la présente séance pouvaient le faire avant le lundi 14 décembre, 12 h, en joignant le Service aux citoyens au 819 536-7200 ou information@shawinigan.ca afin que les mesures soient mises en place pour faire valoir leur droit. Au terme de la séance, aucun citoyen n'a souhaité se faire entendre.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 17 h 6.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).


Michel Angers
Maire


Me Chantal Doucet
Greffière